

# Conseil communal du 26 avril 2023

# ecolo

DURBUY

Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.  
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.



Pour la liste complète des points inscrits,  
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé :

**APPROUVÉ**

Contre :

**REFUSÉ**

Abstention :

**ABSTENTION**

**Point 3. Centre Culturel de Durbuy ASBL - Désignation des représentants communaux – remplacement.**

**APPROUVÉ**

**Pour information :** Audrey SIMON remplace Yves BOYDENS, qui a souhaité se retirer du poste d'observateur auprès du Centre Culturel de Durbuy pour ECOLO.

**Point 4. Stade Communal de Barvaux - ASBL COD - Convention de Gestion**

**APPROUVÉ**

1. Art. 2, 3° : déficit de gestion pris en charge par la commune : exact ?
2. Art. 4 : l'imposition d'une RC Objective « Incendie-Explosion » au locataire est inapproprié. Cette RC est à charge du propriétaire ou exploitant. A revoir. Sur ce point, soutenu par Laurence le Bussy, qui travaille chez Ethias.

**Réaction du Collège :**

1. Exact.
2. Le DG va se renseigner



## Point 6. Convention de partenariat relative à l'exécution d'une offre complémentaire de service sur la commune de Durbuy - Forum de la Mobilité ASBL

**APPROUVÉ**

- Enfin une décision qui permettra de réaliser correctement l'un des axes du PCS en matière de mobilité : il était temps, car le rapport d'activités voté lors du dernier Conseil révélait des faiblesses à ce sujet.

- **Question 1** : assurer un service complémentaire avec un seul chauffeur est interpellant, car il y aura des absences, ne fuisse que pour les congés... d'où l'art. **2.3. 1° des dispositions particulières, qui prévoit** : « *En cas d'absence du chauffeur mis à disposition par la VILLE, le FORUM ne pourra garantir l'organisation des missions prévues dans le cadre de ce service complémentaire.* » C'est-à-dire : le service complémentaire n'est plus assuré.

Donc, le client qui a demandé un transport et ceux qui comptaient dessus auront-ils droit au transport ?

**Question 2** : sur base de quels critères sont données es réponses aux demandes ? Quelles est l'échelle des priorités ? On m'a rapporté un transport à Barvaux accordé vers la Boîte à dons, mais refusé pour aller à Marche (Vivalia)

### Réaction du Collège :

1. Oui, car d'autres chauffeurs engagés par la Ville travaillent déjà au Forum.
2. selon les disponibilités, une demande est parfois impossible à rencontrer.

**Point 8. Approbation de la Stratégie de Développement Local du territoire formé par le GAL Pays de l'Ourthe et engagement de soutien financier aux projets de la SDL financés par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) dans le cadre de l'initiative FEADER du Plan Stratégique wallon pour la PAC 2023-2027 – Montant : 1.785.000 €. A charge de la commune : 25.000€/année.**

**APPROUVÉ**

**Réflexion de fond :** pourquoi ne pas veiller, à l'avenir, de faire coïncider le territoire du Gal Pays de l'Ourthe et le GAL RoMaNa (Rochefort, Marche-en-Famenne et Nassogne) avec un Gal Pays de Famenne ?

**Réaction du Collège :** le sujet a déjà été débattu. Il a été jugé préférable de maintenir l'action sur des territoires autres que le Pays de Famenne.

**Ma réaction :** le Pays de Famenne a été créé pour donner une réalité à un « Bassin de vie ». Pourquoi ces exceptions ici, pas au niveau du tourisme par exemple, où le Pays de l'Ourthe était bien plus cohérent et porteur ?

**Point 14. SWDE. Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2023. Approbation des points portés à l'ordre du jour.**

**APPROUVÉ**

- Notre groupe insiste pour que notre représentant continue à se battre pour trouver une indemnité ou une suggestion technique à la distribution imposée de l'eau potable calcaire. Nous ne pouvons accepter cet état de fait, qui nuit à une grande partie de la population sur qui retombe les investissements en appareils à décalcariser.

**Réaction du Collège :**

1. L'eau calcaire est bonne pour la santé.
2. Avec l'eau en provenance des sources du Néblon, nous aurons de l'eau en suffisance.
3. La prime « Calcaire » proposée par Ecolo était impayable.

**Ma réflexion :** le Collège trouve par contre l'argent pour financer un parking qui sera sous-occupé et qui coûte très cher en procédures d'avocat (de 100.000 à 200.000 €)

**Point 15. SWDE. Convocation à l'Assemblée générale Extraordinaire du 30 mai 2023. Approbation des points portés à l'ordre du jour.**

**APPROUVÉ**

**Question :** quelles sont les modifications statutaires ?

**Réaction du Collège :** va essayer d'avoir une réponse précise.

**Points 18 > 26 : Tutelle sur les établissements culturels - Fabriques d'Eglise**

**APPROUVÉ**

**Réflexion :** les coûts sont toujours très importants. Voyez les montants approuvés lors de ce Conseil : Barvaux 2022 : 13.018,99 € + Petite Somme 2022 : 5.805,77 € + 2023 : 0,00€ + Borlon 2022 : 1.609,17 € + 2023 : 1.885,33 € + 16.000€ + Palenge 2022 : 6.400,60 € + 2023 : 2.459,57 € + Heyd/Aisne 2023 : 14.730,51 € + Villers-Ste-Gertrude 2023 : 9.444,72 €, **soit un total 2022 : 26.832 et 2023 : 28.518 €, = + de 71.000 €.**

Afin de maintenir une aide communale socialement acceptée en diminuant les coûts, un GFE (Groupement de Fabriques d'Eglises) semblait se mettre en place.

**Information sur le GFE –** Groupement de Fabriques d'Eglise, qui convoque les fabriciens de la commune de Durbuy. Animé par M. Poncin, Delcourt et Mme Schevers.

**Premiers résultats :** secrétariat social commun. Groupement des commandes de mazout, une seule société pour l'entretien chauffage, assurances groupées, etc.. Une réunion est programmée avec service finances pour leurs budgets. De l'avis général, les Fabriciens se sentent plus soutenus.

**Réflexion :** je suis très fier d'avoir poussé à la création de ce groupement.

**Point N°32. INONDATIONS - Pont Tier du pont à Aisne. Approbation des conditions et du mode de passation. Montants estimés : 204.377,31€ HTVA ou 247.296,55 €, 21% TVAC (42.919,24 € TVA cocontractant).**

**APPROUVÉ**

- Très bon projet – Subventionné à 80 % par la Wallonie –

**Question :** pourquoi ne pas unifier les rambardes de sécurité, comme déjà promis en réponse à l'une de mes précédentes questions ? Une uniformité serait bienvenue.

**Réaction du Collège :** va voir.

**Point 33. PIC 2022-2024 - Jenneret. Approbation des conditions et du mode de passation. Montants estimés :  
montant estimé : € 2.248.331,34 HTVA ou € 2.440.116,68 TVAC et sera financé comme suit :**

**APPROUVÉ**

**Pour information – chantier en 3 parties, subventionnées :**

1.Travaux à charge de la SPGE – Société Publique Wallonne de Gestion des Eaux -Égouttage = 1.186.565,00 € HTVA

2.Travaux à charge de la Ville de DURBUY – Voiries = 913.263,52 € HTVA ou 1.105.048,86 € TVAC, subventionnés par la Wallonie.

3.Travaux à charge de la CIESAC – D.E. = 148.502,82 € HTVA

Réfection des conduites d'eau, des égouts (deux circuits pour protection des eaux du Néblon) et des routes.

**Chantier d'un an qui commencerait au printemps 2024.**

**Point 39. Action en justice - Expropriation II Parking nord : Ville de DURBUY contre les consorts d'URSEL – Jugement**

**APPROUVÉ**

**Réflexion :**

Un coût supplémentaire pour la ville de :

- 94.827,48€ + intérêts moratoires et d'attente
- frais de bornage : entre 500 et 1500 €
- Indemnité de 10.000 € aux expropriés
- frais d'expertise : 9.288,95 €;
- frais de procédure (à évaluer)

Soit un minimum de 115.000 € + frais divers, estimés à 100.000 € = 200.000 €, à charge de la ville car non subventionnés.

Indemnité initiale = de 28.000 € à 53.000 € en plus, au titre de dépréciation de la partie restante (pour 744 M<sup>2</sup>).

**De l'argent mal placé dans un parking du passé, qui sera sous utilisé (sans doute complet 10 à 20 jours/année).**

Eric Jurdant  
Conseiller communal.